

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 16.059

L'An deux Mille Seize, le 14 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 avril 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 avril 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean-Paul CLECH représenté par M. Patrick MARENGO
M. Gilbert LOUX représenté par Mme Eliane CIRAUD-LANOUE
M. Denis MOALLIC représenté par Mme Régine JOLY
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 27

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DÉLÉGATION AU CENTRE DE GESTION DÉPARTEMENTAL POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITÉ

Les dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion, pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, permettent de déléguer au Centre de Gestion départemental de La Rochelle la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents.

Cette procédure peut permettre à la collectivité de bénéficier de conditions privilégiées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de charger le Centre de Gestion départemental de La Rochelle, de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et de se réserver la faculté d'y adhérer.

La convention pour les agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.) devra couvrir les risques suivants : décès, accident du travail, maladie professionnelle.

La convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017,
- régime du contrat : capitalisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 avril 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO